



**CNDS**  
CENTRE NATIONAL  
POUR LE  
DÉVELOPPEMENT  
DU SPORT



Metz, le 30 janvier 2013

Le Préfet de la région Lorraine,

Le Président du Comité Régional  
Olympique et Sportif de Lorraine

Préfet de la Moselle

Délégué territorial du CNDS

*Co-Présidents de la Commission Territoriale  
du CNDS pour la région Lorraine*

à

Mesdames et Messieurs les Présidents  
des Ligues et Comités régionaux  
Mesdames et Messieurs les Présidents  
des CDOS et comités départementaux

en communication à

Madame la directrice régionale de la  
jeunesse, des sports et de la cohésion sociale  
Mesdames et Messieurs les Préfets de  
Département (DDCS / DDCSPP)

**Objet : orientations régionales du CNDS en 2013.**

Conformément à son règlement intérieur, la commission territoriale du CNDS de Lorraine, lors de sa session du 30 janvier 2013, a défini les priorités régionales qu'elle souhaite voir prises en compte sur l'ensemble du territoire de Lorraine.

Dans un contexte de redressement des comptes de l'établissement, la Ministre en charge des sports a souhaité recentrer l'établissement public sur ses missions premières. Ainsi, le Centre National de Développement du Sport visera de manière prioritaire à la correction des inégalités d'accès à la pratique sportive, en promouvant l'accès au sport du plus grand nombre, notamment pour celles et ceux qui pour des raisons sociales, culturelles, géographiques, physiques ou économiques en sont éloignés.

Le CNDS doit jouer ainsi un rôle essentiel pour contribuer à l'égalité des chances dans le domaine sportif, entre les territoires et entre les citoyens tout en prenant acte que la part territoriale équipement est suspendue pour 2013.

## **Les constats :**

En Lorraine, le nombre de licenciés sportifs a régulièrement augmenté jusqu'en 2009 puis diminue légèrement en 2010 et 2011. Cette baisse, inférieure à 1 %, semble raisonnable si on considère qu'elle représente une perte de 18 000 licenciés. Cette réduction est également liée à la dégradation du contexte socio-économique en Lorraine, liée notamment au déclin de l'activité minière, de la sidérurgie, du textile et au départ de nombreux militaires. Cependant, le taux de licenciés s'élève ainsi à 23,4%, légèrement en deçà de la moyenne nationale. Enfin, d'après une enquête INSEE 2010, les lorrains pratiquent surtout les sports collectifs (34%), puis les sports de raquette, le judo et l'équitation. Le tennis de table, implanté de longue date, et le tir, lié à une présence militaire, apparaissent comme deux spécificités régionales. Deux licenciés sur trois sont des hommes.

## **Les objectifs en 2013 en Lorraine :**

Dans ce contexte régional et en cohérence avec les directives 2013 en date du 28 novembre 2012, le CNDS soutiendra les initiatives portées par chaque CROS, ligue, comité régional, CDOS, comité départemental et association sportive locale qui viseront à la correction des inégalités territoriales liées à la pratique sportive.

Les démarches soutenues devront avoir pour effet une augmentation du nombre de licenciés dans les associations, grâce à une offre de pratique plus diversifiée et plus adaptée à leurs attentes dans le cadre d'un plan de développement ou d'un projet associatif.

Les financements de la part territoriale du CNDS privilégieront :

- les ligues, comités, CROS et CDOS, qui dans leur plan de développement, justifieront d'une articulation et d'une cohérence avec le projet fédéral et présenteront leur projet d'animation du réseau et d'accompagnement des clubs, de mutualisation des moyens, de coordination d'activités, d'implantation de nouveaux accueils, sur leur territoire et dans leur discipline ;
- les clubs qui présenteront, dans leur projet associatif global, un projet éducatif fondé sur le respect d'une éthique mettant particulièrement l'accent sur les valeurs qui suivent : transmission du savoir être et savoir-faire, égalité des chances, solidarité, engagement citoyen, respect d'autrui, intégrité physique, etc.

Les aides s'orienteront, en outre, vers les associations présentant un projet de conquête et de fidélisation de nouveaux publics, notamment les personnes en situation de handicap, les adolescents, les jeunes filles et les femmes, les habitants des quartiers en difficultés et des populations des zones rurales fragilisées.

Les structures associatives veilleront également à proposer des mesures visant à favoriser et à faciliter l'accès aux fonctions de dirigeantes des femmes, conformément au « plan régional stratégique en faveur de l'égalité entre les femmes et les hommes » (PRS).

## **Les actions prioritaires :**

Tout en continuant à apporter son soutien aux actions traditionnelles en matière de formations, de soutien au haut niveau, d'aide directe au développement de l'activité, ... telles

qu'elles sont définies par les instructions nationales, la commission territoriale de la région Lorraine a identifié 4 axes prioritaires

### **1. L'emploi sportif**

L'emploi sportif étant identifié comme la première des priorités régionales, un préciput de près de 20% de l'enveloppe territoriale lui est réservé et les financements prendront en compte d'une part les engagements antérieurs du « plan sport emploi » (PSE) et des emplois à forte utilité sociale (FUS) et d'autre part, le soutien à la création de nouveaux emplois dénommés « emplois CNDS », emplois pérennisables et plus particulièrement au profit de jeunes diplômés.

L'accompagnement des jeunes en contrat « emploi d'avenir » au sein des structures par un éducateur sportif diplômé pourra également être soutenu.

### **2. Le sport santé**

Des actions visant à favoriser la pratique sportive à des fins de santé seront soutenues au travers d'une collaboration avec l'agence régionale de santé (ARS) de Lorraine, susceptible d'abonder les financements du CNDS.

Les projets contribueront aux priorités suivantes :

- la promotion de la santé par les activités physiques;
- l'amélioration de la santé et la qualité de vie des personnes traitées ou l'ayant été pour une pathologie à l'origine de la surmortalité;
- la protection de la santé des personnes déjà engagées dans une pratique sportive régulière, quel qu'en soit le niveau.

### **3. Le sport handicap**

L'achat de matériel ou de prothèses destinés à la pratique des personnes en situation de handicap pourra faire l'objet d'un soutien du CNDS, un co-financement sera exigé sauf exception dûment argumentée.

### **4. L'accès au sport des jeunes scolarisés**

A coté du traditionnel dispositif « accompagnement éducatif » maintenu en Lorraine, pourra être soutenue toute action originale visant à attirer des jeunes scolaires vers la découverte d'un sport pour une pratique licenciée à venir. Ces actions devront prendre en compte le sport comme composante déterminante de l'éducation des jeunes et l'opportunité de transmettre les valeurs sportives et une éthique favorisant la cohésion sociale.

Le financement de matériel restera exceptionnel et devra être justifié par la nature de la discipline pratiquée, le nombre de jeunes scolaires participant au cycle organisé, ...

### **Contrôle - Evaluation**

La Commission territoriale se propose de mettre en place un système de contrôle d'utilisation des fonds CNDS et portera une attention toute particulière au dispositif « accompagnement éducatif » grâce à une évaluation systématique des actions.

-----

La commission territoriale est très attachée au développement de la pratique des activités physiques et sportives en Lorraine. Elle souhaite au travers de son soutien financier garantir un accueil de qualité dans les clubs sportifs et permettre au plus grand nombre une pratique de proximité en toute sécurité, tout en poursuivant une démarche de cohésion sociale.

Le Président du Comité Régional Olympique  
et sportif de Lorraine

Le Préfet de la région Lorraine  
Délégué territorial du CNDS

signé

Lucien GASTALDELLO

signé

Nacer MEDDAH

## ANNEXES

### CALENDRIER PREVISIONNEL CAMPAGNE CNDS 2013

30 janvier 2013	Réunion de la commission territoriale du CNDS
31 janvier 2013	Présentation de la campagne CNDS 2013 aux ligues et comités régionaux
22 mars 2013	Date limite de dépôt des demandes de subventions
17 mai 2013	Réunion de la commission territoriale du CNDS
03 juillet 2013	Réunion de la commission territoriale du CNDS
6 novembre 2013	Réunion de la commission territoriale du CNDS

### REPARTITION PREVISIONNELLE DES CREDITS DE LA PART TERRITORIALE DU CNDS

	LORRAINE					
Dotation de base	4 539 000 €					
Préciput "emploi"	773 000 €					
Préciput "Santé" AMPD inclus	100 000 €					
Préciput "handi"	40 000 €					
AE	200 000 €					
	3 426 000 €	Ligues	54	55	57	88
		24,80%	75,20%			
Dotations	849 648 €					2 576 352 €
			30,255%	11,91%	40,445%	17,39%
	3 426 000 €	849 648 €	779 475 €	306 844 €	1 042 006 €	448 028 €

NB : La répartition des crédits est susceptible d'être modifiée à la faveur de la révision de la part territoriale Lorraine qui sera évoquée lors du prochain conseil d'administration du CNDS qui se tiendra d'ici au 1<sup>er</sup> avril.